

Participation de Loiret Nature Environnement à la consultation sur la création de la ZAC des Groues

L'association Loiret Nature Environnement connaît bien le secteur des Groues pour y avoir réalisé en 2011 une étude biodiversité.

Les conclusions de l'étude d'impact sur la richesse écologique (faune et flore) ne nous ont pas surpris. Elles fournissent les bases nécessaires pour une mise en application des principes **ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER**.

Nous souscrivons donc favorablement à la proposition d'élargissement de la zone centrale pour protéger la végétation existante. Pour conserver les caractéristiques d'un écoquartier, nous pensons que cet élargissement ne doit pas provoquer une augmentation de la hauteur des immeubles prévus sur la future ZAC. Il nous paraît donc souhaitable qu'il soit décidé une réduction du nombre de logements en dessous de l'objectif affiché de 900 à 1 000 logements.

Pour réduire l'impact de l'aménagement qui va perturber les oiseaux, petits mammifères et insectes, il serait souhaitable que l'accueil des oiseaux et des chauves-souris soit favorisé sur les immeubles et dans les parcs. Il est nécessaire que cette obligation figure dès l'origine du programme car il est ensuite difficile de le faire prendre en considération par les aménageurs, promoteurs et architectes.

L'inventaire signale des enjeux fort, moyen ou faible pour plusieurs végétaux. Il est nécessaire que leur présence soit signalée avant le début des aménagements en même temps que le préverdissement afin de réduire le risque de destruction des sites repérés.

Nous souscrivons à la volonté de protéger le Rosier à odeur de pomme et la Bugrane jaune. Il est prévu de déplacer cette plante sur le site. Nous souhaitons que cette transplantation soit suivie pendant au moins deux ans pour assurer une bonne reprise des végétaux même en cas de sécheresse prolongée.

Par contre, nous regrettons que la Dauphinelle royale ne puisse être conservée. Il est prévu le versement d'une contribution financière de 2 000 € au Plan National d'Action des plantes messicoles. Il nous paraît indispensable de prolonger cette compensation par le financement d'une série de panneaux pédagogiques implantés sur le site pour signaler les plantes d'intérêt écologiques présentes aux Groues. Nous pensons que la végétation arbustive et les arbres seront d'autant mieux respectés qu'ils seront identifiés et que leur intérêt sera expliqué.

Enfin nous proposons qu'une décision hautement symbolique soit prise au titre de la compensation.

L'étude d'impact localise une roselière de 270 m² et une saulaie-peupleraie de 2 170 m². Nous proposons deux aménagements qui permettraient de conserver ces sites végétaux et d'apporter des îlots de fraîcheur dans le parc des Groues en prévision des risques d'épisodes de fortes chaleurs et de canicule liés au changement climatique.

En premier lieu, la mise en valeur de La Chillesse qui est actuellement busée.

En second lieu, la création d'une surface en eau d'une surface suffisante pour qu'elle ne soit pas à sec l'été.

Serait ainsi créé sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle un espace attractif du point de vue naturaliste ce qui compléterait le programme qui prévoit la réalisation d'un espace culturel attractif dans le périmètre de la ZAC.

rédaction Jean-Louis Charleux co-président environnement de Loiret Nature Environnement

vendredi 15 novembre 2019